



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DU 29 juin 2021**

Auto-Saisine

DEMANDE

N° de dossier : PC 086 235 20 A 0001
Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 5-mai-21
Nom du pétitionnaire : SASU TOTAL QUADRAN représenté par MULLER Thierry – Compléments
Commune : SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE
Document d'urbanisme en vigueur : PLU
Objet de la demande : Centrale solaire au sol

PROJET

Caractéristiques du demandeur :

Qualité du demandeur :

Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) par le projet de construction/installation :

OUI NON

Si non, précisez :

Caractéristique du projet :

N° parcelle cadastrale : BR 12,13,14,1,87,11

Construction / installation photovoltaïque : OUI NON

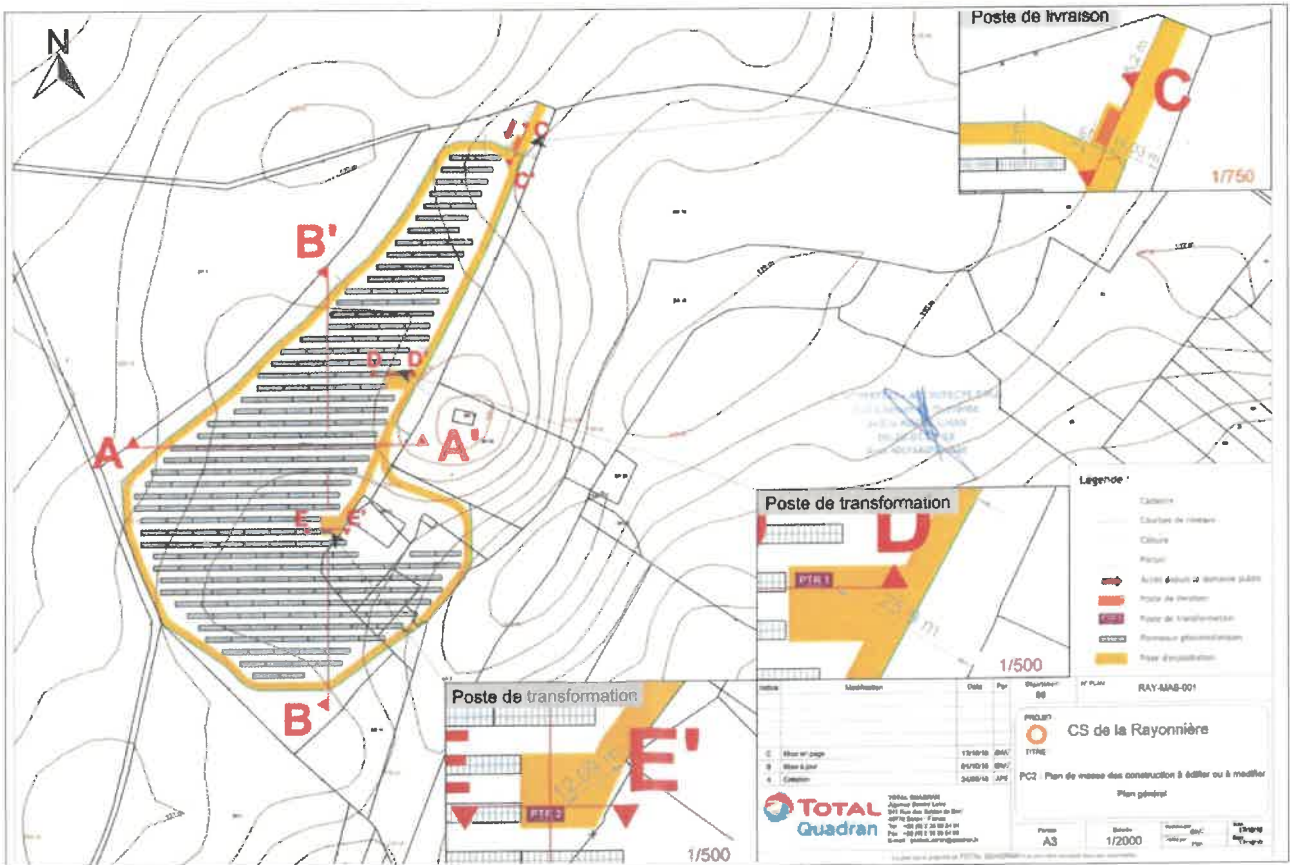
Surface projetée : 5,96 ha

Utilisation actuelle du sol :

Justification du projet :

Situé sur une ancienne carrière, site dégradé et qui n'a aucun usage ni vocation agricole

LOCALISATION DU PROJET



**PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION
au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers**

Favorable

AVIS DE LA CDPENAF DU 29 juin 2021

Avis favorable

16 JUIL. 2021

Pour la préfète de la Vienne et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
L'adjoint au chef du SEADR

Jacques GIRARDIN